



Chères Bardonnieres, chers Bardonniers,

Suite aux informations communiquées par les parents d'élèves à l'ensemble des habitants du Bardon, nous tenons à apporter à tous quelques compléments.

Nous souhaitons dans un premier temps vous rassurer : **non, notre école n'est pas en danger !** Elle est et restera une priorité pour les élus de la commune. Michèle Mazy-Vilain, élue depuis 2001, a réalisé deux mandats en qualité de conseillère municipale active dans la commission Enfance-Jeunesse et un mandat en qualité d'adjointe aux Affaires Scolaires avant son actuel mandat de maire.

L'Enfance-Jeunesse a toujours été sa priorité durant les 24 ans de sa vie d'engagement d'élue locale : création d'un accueil de loisirs matin et soir, soutien aux écoles (classes de découverte, subventions, financement des fournitures scolaires, financement des manuels et livres de classe ainsi que des matériels de jeux et sportifs, aménagements sécuritaires dans le cadre Vigipirate ...), construction de bâtiments scolaires et périscolaires, prêt d'un local et achat de fournitures pour le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (maternelle et primaire), mise en place des temps d'activité périscolaire et d'une étude surveillée, mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes en 2022, avec la visite du Sénat en 2024, ouverture d'un accueil périscolaire le mercredi, mise en place d'une tarification avec quotient familial, maintien de la restauration scolaire avec les réglementations en vigueur (loi Egalim), financement des transports scolaires-piscine, établissement de conventions et participation financière auprès des communes voisines pour accueil de nos enfants sur les périodes de vacances scolaires, travail sur l'inclusion d'enfants handicapés en partenariat avec l'Institut Médico Educatif de Baule...

Aujourd'hui, face à une baisse significative de la démographie et à la suppression d'une classe en 2022 (soit une vingtaine d'enfants en moins), nous devons agir avec des contraintes budgétaires de plus en plus importantes. Cela nous oblige à reconsidérer l'organisation de l'accueil des enfants de moins de 6 ans. Nous avons pu pendant plusieurs années, et ce malgré la baisse d'effectif, maintenir deux postes d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) là où **un seul poste est obligatoire**. Nous conservons donc un des postes mais ne pouvons poursuivre le maintien du second qui est consacré à ce jour à 6 enfants de grande section.

Nous comprenons la crainte des parents d'élèves et l'inquiétude des enseignants quant à la gestion au quotidien des enfants. C'est pourquoi, nous avons déjà reçu une délégation de parents à la mairie le 09 mai 2025 pour aborder la problématique et expliquer les choix qui s'imposent à nous. Nous avons à cette occasion présenter des pistes comme la solution d'accompagnement par des agents municipaux pour les périodes de la vie scolaire plus complexes à gérer par les enseignants (accueil au portail, accompagnement lors des sorties piscine et pédagogiques et à chaque fois que nécessaire). Mme Mazy-Vilain s'entretient aussi régulièrement avec M. Maufay et toute l'équipe enseignante.

Pour rappel, l'ATSEM est chargé de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que pour la préparation et la mise en état de propreté des locaux et des matériels utilisés directement par les enfants. La pédagogie et l'enseignement demeurent les missions des enseignants.

Nous avons depuis des années mis toute notre énergie d'élus à assurer un soutien constant et volontaire dans l'accompagnement de nos écoles et cela reste notre priorité.

Notre décision a été murement réfléchie et la configuration future ne mettra en aucun cas notre école en péril. Elle répond seulement à une évolution démographique en baisse, à l'instar de nombreuses autres communes.

Notre position d'élus nous oblige et nous engage. Nous aurions pu faire d'autres choix comme celui d'augmenter fortement la taxe foncière pour le financement du second poste d'ATSEM, mais nous avons choisi de ne pas retenir cette solution.

L'école n'est pas et ne sera jamais une variable d'ajustement mais bien une préoccupation majeure et principale. Nous continuons à veiller de manière forte et continue au bien-être et à la sécurité de nos enfants tel que nous l'avons toujours fait.

Les élus du conseil municipal